

deux maladies, mais un des défenseurs de l'accusé, M. Chapleau, me fait observer que cette citation peut être irrégulière. Bien que je la crois fort convenable, puisque de côté et d'autre on s'en est rapporté aux livres dans la discussion des nombreuses questions médico-légales qui se sont soulevées, je m'en abtiens ; car je veux donner à l'accusé le bénéfice du doute même léger qui peut surgir sur la régularité des procédés. Qu'il me suffise de vous dire que le fond de mes recherches, et je dois ajouter la comparaison de la preuve médicale, ont produit chez moi une forte impression que l'on ne peut raisonnablement conclure ici à l'angine de poitrine.

La même question a déjà été soulevée au procès de Palmer, un des médecins juristes de la Défense ayant conclu à l'angine de poitrine ; mais ni la cour, ni les jurés ne semblent avoir favorablement accueilli cette supposition.

Pour ce qui est du rhumatisme inflammatoire, il doit nécessairement affecter les articulations des extrémités, et il est constant que le défunt n'éprouvait aucune gêne semblable.

Ceci n'est toutefois qu'une simple appréciation d'un fait sur la partie médico-légale de cette affaire, appréciation que vous n'êtes pas tenus de suivre comme matière pure de droit, le fait et le droit étant ici mêlés, et les matières de faits étant exclusivement de votre ressort. Vous exercerez votre jugement, vous aidant de mes recherches et si vous trouvez que le défunt n'est pas mort des maladies qui viennent de vous être décrites, vous en viendrez à la conclusion qu'il est mort empoisonné par la strychnine, et que cette conclusion déjà soutenue comme probabilité par l'analyse chimique, est confirmée par la preuve des symptômes. Voyons si elle l'est également par les circonstances.

Les circonstances dont il est ici question ne sont pas celles qui, à proprement parler, constituent la preuve morale de la cause dont il sera plus tard fait un plus long exposé ; ce sont les faits qui ont précédé ou accompagné les accès du mal qui ont atteint le défunt et se sont fatalement terminés par la mort le 31.

Quoique d'une santé peu robuste, Joutras était cependant